MANIFESTE POVR MESSIEVRS DE PARLEMENT

Contre Iules Mazarin Perturbateur du repos public, ennemy du Roy & de ſon Eſtat.

Exortant tous les bons François de ſuyure & proteger Ceux qui n'ont point d'autre deſſein de remettre le Roy dans ſon authorité accouſtumée par la deſciſion de trois Poincts qui ſont le ſeruice du Roy le bien Public & l'exemption de la Tirranie.

CIↃ IↃC XLVIIII.



MANIFESTE POVR Meſsieurs du Parlement, Contre Iules Mazarin.

LA deffence de ceux qui expoſent leur vie pour la noſtre, eſt vne cauſe qui doit eſtre commune à tous les gens d'honneur, & ceux dont le raiſonnement eſt tant ſoit peu formé, ont autant d'intereſt de combattre pour la vertu perſecutée, comme de taſcher de ſe rendre vertueux eux-meſme: & il ne faut pas ſouffrir qu'on rende coulpables ceux qui n'ont point fait d'autre faute que de vouloir ſeruir leur ROY, & le remettre dans l'authorité qui luy auoit iniuſtement eſté vſurpée par des gens de neant, pouſſé par ce ſeul motif. I'entreprends vne choſe qui aura ſans doute plus de Cenceurs que de Deffenſeurs, tant il eſt vray que tout le monde ſuit en ce temps icy, non le vray cours de la Iuſtice, mais celuy de la Fortune, & que la pluſpart des

hommes n'ont point d'autre Dieu que leur propre interest.

Mais toutes ces considerations ne m'arresteront du tout point, & ne me feront point changer le dessein que i'ay formé, ie ne seray point esbloüy par ce metail qui fait faire tant de lascheté au reste des hommes, ny espouuenté par cette pourpre qui a corrompu tant de François, & qui a causé tant de desordre en France.

I'entreprends, donc, de deffendre ceux qui nous protegent, & ce sera le plus briefuement que ie pourray, puis que ie n'ay pas dessein d'occuper le Lecteur de cette piece, puis qu'il ne doit auoir à present aucune occupation que celle que luy fournit le seruice du Roy & le salut de ceux qui le deffendent.

Trois puissantes Raisons semblent fauoriser mon dessein: La premiere, qui est le seruice du Roy, m'oblige à le poursuiure, comme estant bon François. La seconde qui est le bien du Public, me fait desirer de faire pour autruy ce que ie desirerois estre fait pour moy: Et la troisiéme qui est l'exemption de la tyrannie, me fait souhaitter de voir bien tost hors des frontieres de cét Estat celuy qui n'auoit point d'autre but que d'arracher le Sceptre des mains de nostre Monarque, & de couurir sa teste de sa Couronne. Ie commenderay donc sans plus attendre.

Premiere Raison.

La Saincte Escriture m'apprend en plusieurs endroits que nous ne sçaurions partager nostre obeyssance sans deuenir à mesme temps infidelle, & que nous ne pouuons estre adonné au seruice de deux maistres. Elle me fait paroistre cette chose tellement impossible, qu'elle m'asseure qu'il faut necessairement en trahir si vn, l'on veut estre fidele à l'autre, *Nemo seruus potest duobus Dominis seruire*, & plus bas elle adiouste, *aut vnum odiet & alterum diliget, aut vni adherebit alterum contemnet.* Ces paroles se font assez entendre, & parlent assez d elles-mesmes, sans que ie m'amuse à les interpreter. Tout le monde comprend assez qu'elles ne nous preschent que le seruice de nostre Roy, & qu'elle nous enseignent hautement que nous ne sçaurions estre blasmé d'auoir banny toute sorte d'interest pour nous attacher à ceux de nostre Prince, que les siens doiuent estre les nostres, & que nous ne sommes nais que pour luy obeir & le proteger. C'est vne image de c'est Estre incrée, qui nous fait subsister : Enfin pour le dire en vn mot, c'est vn Maistre qui demande toute nostre obeïssance, il ne veut point qu'elle soit partagée, il veut en estre le Maistre tout seul comme en estant le vray deffenseur.

Mais qu'ay-ie auancé (MESSIEVRS)

combien de Partiſans de Sicile, & combien d'ennemis de la France ſe vont oppoſer à ce que ie viens de dire. On ne ſe contentera pas de m'accuſer de temerité, mais meſme on me publiera comme vn inſenſé: Toutes ces calomnies ne m'eſpouuenteront point, puis qu'elles n'ont pas esbranlez les Illuſtres Patriciens, qui hazardent inceſſamment leurs vies pour teſmoigner à tout le monde qu'ils n'ont point d'autre but dans leurs legitimes entrepriſes que le ſeruice & l'aduancement de leur Roy. Leur conſtance n'a point eſté esbranlée par la crainte des tourmens: C'eſt vne pierre qui ne peut point eſtre ſapée que par leur ſang. N'auoüerez vous donc point, MESSIEVRS, que nous ne deuons pas ſeulement employer nos forces, noſtre credit & nos biens pour le ſeruice de cet Auguſte Senat: mais que s'il eſt de beſoin, nous ne deuons pas eſpargner noſtre vie, puis que c'eſt pour remettre noſtre Prince dans l'authorité qui luy a eſté rauie.

Seconde Raiſon.

Le troiſieſme commandement que Dieu nous propoſe & l'amour de noſtre prochain, il nous a exclud de la perte que nous pouuons pretendre en Paradis ſi nous ne l'obſeruons exactement; Car il ne nous enioint pas ſeulement de le cherir comme nos biens, nos enfans nos parens: mais

comme nous mesme il ne veut point de milieu quand il dit ces paroles, *Diliges proximum suum sicut te ipsum.* Tu aymeras ton prochain comme toy mesme, mais cependant il se trouue des personnes dans le siecle ou nous viuons qui n'estant pas seulement contentes de n'obseruer pas eux mesme ce qui nous est enioint par cette loy, sont marris quand il se rencontre du monde dans ses bonne conscience pour tascher d'obseruer ce qui luy est commandé, c'este illustre Compagnie qui se fait auiourd'huy tant cognoistre par l'administration de la iustice qu'elle dispense auec tant d'equité à tout le monde, n'a pas manqué de se faire quantité d'ennemis quand elle a voulu tirer son prochain du danger où l'exposoit l'abominable concupiscence d'vn particulier, elle a trouué autant presque de censeurs comme d'admirateurs, quand elle a entrepris de venger la mort de tant de Chrestiens qui ont esté immolez à la furie d'vn esprit brutal, qui s'est payée du sang de cinq mille François, quand il a veu qu'il ne pouuoit pas tirer l'argent auquel sa conuoitise les auoit taxez : apres cela, MESSIEVRS, teindrez-vous dauantage, & ne deschargerez-vous pas toute la haine que vous auiez conceu contre ces Heros, ignorant la iustice de leur cause, pour la tourner contre cet esprit malin, ennemis du Repos public & de cet Estat. Apres cela pourrez-

vous encore voir ce Monſtre de la nature ; ce deſtructeur du commerce & cette ſangſuë du peuple.

Troiſieſme raiſon.

Ce n'eſt pas vne choſe bien difficille à prouuer que le deſir que nous auons tretous de nous exempter de la tirannie eſt legitime, il n'y a point de ſi petit animal qui ne taſche de ce deffendre quãd on luy fait du mal, vn vers de terre fait ce qu'il peut pour bleſſer le pied qui le veut eſcraſer, & la Fourmy picque celuy qui la veut tuer tant c'eſt vne choſe naturelle à toute ſorte d'animaux de deffendre ſa vie, mais toutes ces conſiderations laiſſés apart cherchant ſeulement les exemples que nous en peuuent fournir les Hiſtoires, nous trouuerons que brutus & ſes compagnons ne feignirent point de donner la mort à *Tarquirius ſuperbus quide* Roy de Rome commençoit a en deuenir le tiran ſi nous cherchons dans les vies des Empereurs nous ſerons ſans doute ſatisfait quãd nous nous remettrons en memoire que tout le Senat dans Rome pour ſe deffaire du pouuoir tirãnique que Cezar auoit vſurpé dans le pays Latin le mit en pieces afin que ſa tirannie perit auec luy.

A quel deſſein dont Meſſieurs, blaſmer ceux qui n'ont pas voulu entreprendre à l'imitation de ces Senateurs leur Prince l'egitime, puis qu'on ne demande qu'à luy obeyr, mais ceux qui pour

inuahir la tyrannie ne buttoient à autre chose que chasser nostre ieune Monarque du Trosne qui luy est si legitimement acquis, l'on ne sçauroit sans aller contre la raison, les blasmer d'auoir si bien combatu puis que pour vn sujet si legitime puisque c'est pour le seruice de leur Roy comme estant vne des principales raisons qui les peut obliger à persister dans leurs genereux dessein, il ne sçauroient estre accusez d'auoir exposé si genereusement leurs vies pour le bien du public & de leurs patrie, puis qu'il n'a rien qui les rendent si recommandables à la posterité, *Pulchrum est pro patria mori*, & enfin pour finir il ne sçauroient qu'estre loüées d'auoir par des voyes si asseurées, euité la tirannie qui les m'enacoient auec tout lestat, puisque ce faisant ils ont rédu seruice notable au Roy à eux mesmes, & à toute la France pour la conseruation de laquelle nous deuons incessamment prier Dieu le suppliant de la deliurer tousiours des maux qui la mena ssen

Ainsi soit-il.